

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET LA SÉCURITÉ

S46

DURÉE

1 jour (7 h)

EFFECTIF

Min. 4 / max. 12 personnes

PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Partenaires labellisés

TARIF

En intra :

• 1 600 € HT/jour

Hors frais de mission

En inter :

• **Nous consulter**

Public visé

- Chef·fe·s d'établissement et leurs délégué·e·s
- DRH
- Chargé·e·s de sécurité

Objectifs pédagogiques

- Connaître les responsabilités du chef d'établissement en matière de sécurité
- Identifier les points clés d'une démarche de prévention efficace
- Être à même de vérifier leur bonne mise en œuvre et de déléguer les actions prioritaires à mener

CONTENU DE LA FORMATION

La présentation de la loi du 31 décembre 1991 et les obligations de chacun

• Chef d'établissement : organisateur et gestionnaire de la prévention • Hiérarchie • Travailleurs : CDI, CDD, intérimaires, stagiaires, etc. • Structure de la prévention dans l'établissement : conseiller sécurité, CSE, délégués du personnel, services connexes, etc.

Les responsabilités

- Civiles • Pénales • Exemples de jurisprudence
- Mécanismes de la délégation de pouvoirs

Les interlocuteurs externes et leurs rôles

• Inspection du travail, Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) • Médecine du travail • Service prévention de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), ingénieur-conseil

La prévention curative - après accident

- Étude des accidents du travail : organisation et gestion, l'arbre des causes • Tableau de bord : répartition annuelle des accidents du travail par éléments matériels, types de sièges de lésions en vue d'établir le programme de prévention
- Indicateurs : taux de fréquence et de gravité
- Taux de cotisation

La prévention préventive – avant accident

- Définition des compétences en sécurité nécessaires au poste de travail en vue d'une formation adaptée • Communication, sensibilisation et formation • Aptitude physique à occuper un poste de travail • Accueil et gestion des nouveaux arrivants : CDI, CDD, intérimaires, stagiaires, etc. • Évaluation des risques, vérifications périodiques et mise en conformité
- Entreprises extérieures et transporteurs : plan de prévention et protocole de sécurité

Définir la stratégie de prévention de l'établissement

- Rappel des outils permettant d'identifier les principaux axes sur lesquels l'établissement devrait porter ses efforts • Déterminer les objectifs à atteindre, identifier les moyens à mettre en œuvre en tenant compte des contraintes économiques, organisationnelles, structurelles, sociales, législatives et réglementaires

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le contenu de la formation peut être adapté et modulé en fonction des besoins et demandes spécifiques des apprenants dans le respect des objectifs de formation visés.

Notre programme peut se décliner en INTRA, VISIO et SUR-MESURE.

ÉVALUATION

- Évaluation formative tout au long de la formation (exercices pratiques)
- Évaluation des acquis en fin de formation
- Bilan de satisfaction des stagiaires
- Attestation de fin de formation